

Démarches simplifiées pour les cartes grises

Pour rappel, l'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur Internet uniquement sur le site officiel de l'ANTS.



Tout savoir sur Simplimmat : Des démarches d'immatriculation simplifiées

Par la réalisation que la modernisation des services administratifs devient indispensable, l'ANTS lance une application permettant de simplifier les démarches liées à la carte grise. Simplimmat s'impose comme une solution innovante pour faciliter les démarches liées à l'immatriculation de véhicules. Cette application officielle développée par le gouvernement français permet aux utilisateurs de gérer leurs demandes avec aisance et rapidité. Cette information reprend les points essentiels sur la façon dont Simplimmat change la façon d'effectuer ces démarches.

Simplimmat : Qu'est-ce que c'est ?

Simplimmat est une application officielle qui vise à automatiser et simplifier les processus d'immatriculation de véhicule. En permettant aux utilisateurs de soumettre leurs documents en ligne directement sur leur smartphone, Simplimmat réduit considérablement le temps passé et les erreurs potentielles liées aux démarches traditionnelles.

Les fonctionnalités principales

Parmi les fonctionnalités phares de Simplimmat, on trouve :

- La possibilité de remplir et envoyer les formulaires nécessaires pour l'immatriculation de véhicule.

- L'accès à un service de support en ligne pour répondre aux questions des utilisateurs.
- Le téléchargement gratuit des certificats provisoires.

Ces fonctionnalités visent non seulement à faciliter la vie des citoyens mais aussi à augmenter l'efficacité des administrations publiques grâce à des démarches simplifiées.

Comment utiliser Simplimmat ?

Utiliser Simplimmat est un jeu d'enfant. Après avoir téléchargé l'application sur votre appareil mobile, voici les étapes à suivre pour le vendeur et l'acheteur du véhicule lors d'un changement de propriétaire d'un véhicule (vente, donation, héritage, etc.).

- **Créer un compte utilisateur**

Pour démarrer, vous devez créer un compte utilisateur sur Simplimmat. Cette étape est essentielle pour sauvegarder vos informations et accéder à toutes les fonctionnalités offertes par l'application.

- **Remplir les formulaires en ligne**

Ensuite, remplissez les formulaires requis pour votre demande particulière d'immatriculation de véhicule. Assurez-vous de fournir des informations exactes pour éviter tout retard dans le traitement de votre dossier.

Avantages de l'utilisation de Simplimmat

Simplimmat n'est pas juste une application parmi tant d'autres. Elle est l'application officielle de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) et se distingue donc par plusieurs avantages significatifs :

- **Gagner du temps**

Fini les files d'attente interminables. Avec Simplimmat, toutes vos démarches peuvent être effectuées directement depuis chez vous, à partir de votre smartphone ou ordinateur. Cela permet un gain de temps considérable.

- **Sécurisation des données**

En utilisant Simplimmat, la sécurité de vos données est assurée. Le gouvernement a mis en place des mesures robustes pour protéger les informations personnelles des utilisateurs contre toute forme de fraude. Cette sécurisation des données renforce la lutte contre la fraude administrative.

- **Accessibilité**

Simplimmat est conçu pour être utilisé par tous. Son interface est intuitive et simple, permettant même aux moins technophiles de naviguer facilement et de compléter leurs démarches d'immatriculation de véhicule sans problème.

Démarches supplémentaires possibles sur Simplimmat

Outre l'immatriculation de véhicule, Simplimmat offre également d'autres services utiles. Voici quelques exemples :

- **Certificat de cession**

Lorsqu'on parle de vente de voiture, un aspect important à considérer est la délivrance du certificat de cession. Ce document montre que l'ancien propriétaire transfère la possession du véhicule au nouveau propriétaire. Avec Simplimmat, ce certificat peut être obtenu rapidement en suivant les étapes faciles proposées par l'application.

Lors de la vente d'un véhicule d'occasion, l'acheteur pourra vérifier que les informations renseignées dans Simplimmat par le vendeur sont correctes.

- **Renouvellement du certificat d'immatriculation**

Vous pouvez également renouveler votre certificat d'immatriculation via l'application. Que ce soit suite à une perte, un vol ou simplement parce qu'il arrive à expiration, Simplimmat rend ce processus rapide et sans effort.

Pourquoi adopter Simplimmat maintenant ?

Simplimmat est plus qu'une simple application; elle représente une véritable révolution dans la façon dont les citoyens gèrent leurs démarches administratives. Les bénéfices sont nombreux et tangibles.

- **Un service gratuit et accessible**

Non seulement Simplimmat est gratuite, mais elle est aussi accessible à tous. Vous pouvez télécharger l'application sur les plateformes Google Play et Apple Store, en fonction du modèle de votre téléphone.

- **Efficacité et transparence**

Avec cette plateforme, chaque étape de votre demande est traçable. Vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier en temps réel, offrant ainsi une meilleure transparence et une tranquillité d'esprit non négligeable.

Adopter Simplimmat, c'est opter pour une méthode moderne, rapide et sécurisée pour gérer ses démarches administratives. De l'immatriculation de véhicule à l'obtention d'un certificat de cession, cette application officielle est conçue pour vous faciliter la vie.

Démarche à suivre...

- Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer (demande de duplicata, demande de changement d'adresse, demande de changement de titulaire, déclaration de cession d'un véhicule...)
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Liens utiles

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

[PLUS D'INFOS ET APPLICATIONS SIMPLIMMAT](#)